

Communication relative à la votation du 2 avril 2023 "Pour ou contre les trottinettes en libre-service à Paris ?".

Paris, le 14 mars 2023

Par Mme Anne HIDALGO - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

Mesdames et Messieurs les Maires, mes chers collègues Conseillères, Conseillers de Paris, je veux aussi saluer dans nos tribunes les personnes de la DDCT qui vont mettre en œuvre cette votation citoyenne qui est une grande première pour Paris, et saluer aussi les élèves de l'École de la 2e Chance qui sont ici présents. Merci à vous de suivre nos débats.

Oui, cette votation citoyenne est une première pour Paris. Alors que l'actuelle convention d'occupation de l'espace public - c'est comme cela qu'elle s'appelle - entre la Ville et les 3 opérateurs de trottinettes en libre-service va arriver à échéance le 31 août 2023, les électeurs parisiens vont être invités à participer à une votation inédite en amont de la décision que prendra la Ville à leur sujet. La question sera donc la suivante : "Pour ou contre les trottinettes en libre-service à Paris ?" Chaque mot, bien sûr, a son importance.

Pour comprendre l'enjeu, il faut revenir un peu sur le passé. Il y a 5 ans, les trottinettes en libre-service arrivaient dans notre ville et dans nos rues après avoir fait leur apparition 6 mois avant à San Francisco et générant inquiétudes, questionnements et parfois même énervements. Dès leur arrivée, Paris ne va pas rester les bras croisés. Même si la loi, à l'époque, ne nous donnait pas beaucoup de possibilités, nous avons déployé une palette de mesures pour mieux encadrer et réguler leurs usages. Par exemple, en verbalisant les abus, en accentuant les contrôles de la police municipale créée aussi pour pouvoir agir quant à la circulation sur les trottoirs, en limitant leur stationnement sur des zones spécifiques, en élaborant avec les opérateurs de trottinettes une charte de bonnes pratiques ou encore, plus récemment, en limitant l'exploitation des trottinettes en libre-service à 3 opérateurs, chacun pouvant déployer une flotte maximale de 5.000 véhicules.

En l'absence de politique nationale sur le sujet, parce qu'il n'y a pas de politique nationale sur le sujet, et pourtant, le sujet existe depuis plus de 5 ans, ces mesures étaient nécessaires et je veux saluer le travail mené par David BELLARD et par son prédécesseur Christophe NAJDOVSKI, puisque nous avons, comme beaucoup, à la fois découvert cette pratique nouvelle et testé, dans le dialogue, la discussion et le travail sérieux en tenant compte de l'État de droit dans lequel nous devons agir, des moyens de régulation.

L'annonce de la votation parisienne aura eu le mérite de susciter de très nombreuses prises de parole de beaucoup que l'on n'entendait pas ou, en tous les cas, peu sur ces sujets. Je ne vais pas les citer ici, car ce n'est pas la peine de leur faire de la "pub", vu qu'ils n'ont pas, pour l'instant, apporté la moindre solution. Mais bon, l'abandon de la volonté de légiférer à ce sujet, qui a quand même été exprimé par le Gouvernement, confirme que, oui, les villes sont en première ligne et que Paris, comme tant d'autres collectivités confrontées aux mêmes difficultés, a raison d'agir sans attendre et de chercher des solutions à l'échelle de son territoire, parce que c'est à cette échelle-là que nous essayons de prendre les décisions en toute légitimité.

Oui, la régulation, c'est évidemment un aspect important d'une politique visant à accompagner de nouvelles manières de se déplacer. Je m'arrête un moment sur le mot "régulation" qui, comme

beaucoup d'autres mots, a beaucoup perdu de son sens ces derniers temps. Vous avez les mots de "réforme", beaucoup de mots, comme cela, le mot "concertation", le mot "dialogue". Tous ces mots ont perdu beaucoup de sens, ont été vidés de leur sens, et le mot "régulation" est devenu un argument pour des gens qui, justement, ne veulent pas prendre de décisions. "Régulation" est malheureusement devenu, dans le vocabulaire politique, synonyme de "laisser-faire".

Ainsi, la question que nous posons aux Parisiennes et aux Parisiens est une question sur laquelle ils n'ont pas eu l'occasion de se prononcer, tant l'irruption des trottinettes s'est faite du jour au lendemain dans notre quotidien.

Le calendrier actuel nous donne donc l'occasion de replacer ce sujet en haut de l'agenda. Et loin d'être anecdotique, la question "pour ou contre les trottinettes en libre-service ?" est à la croisée, c'est vrai, des enjeux du XXI^e siècle, ceux relatifs à la sécurité des déplacements, à la santé environnementale, à la place octroyée aux opérateurs privés dans l'espace public. Ce sont des sujets très importants qui se posent dans toutes les villes et notamment dans toutes les grandes métropoles, à l'échelle nationale mais aussi à l'échelle internationale. Cette question est d'autant plus d'actualité qu'elle constitue l'un des débats les plus prégnants du moment entre Parisiens, comme l'ont démontré Les Dialogues Parisiens, cette démarche que nous avons lancée d'octobre à décembre dernier en partenariat avec l'agence Make.org pour recueillir les propositions de près de 115.000 habitants. 115.000 Parisiennes et Parisiens ont participé à cette consultation et ont identifié les sujets qui les rassemblent et ceux qui les partagent.

Le 2 avril prochain, de 9 heures à 19 heures, toutes les Parisiennes et tous les Parisiens inscrits sur les listes électorales à la date du 3 mars 2023 pourront participer au scrutin et s'exprimer à ce sujet. Cette votation aura lieu dans 21 lieux rassemblant 203 bureaux de vote identifiés par les maires d'arrondissement et leurs équipes administratives, que je tiens à remercier, mais je veux aussi, bien sûr, remercier la mobilisation de tous mes adjoints, David BELLARD mais aussi Anouch TORANIAN. Merci au Secrétariat général et à la DDCT pour l'organisation de ce scrutin et la publication d'un règlement relatif à la votation, qui est d'ores et déjà accessible à toutes et à tous sur le site Paris.fr. Il s'agit d'un gage essentiel de la transparence et des conditions nécessaires à l'organisation d'un scrutin en démocratie.

Ce règlement ainsi que tous les aspects liés au bon déroulement du scrutin et à sa sincérité ont été analysés et validés par la Commission de contrôle de la votation, que nous avons souhaité mettre en place, et c'est une grande première. Cette instance collégiale indépendante, que j'ai souhaitée, a été installée le jeudi 2 mars 2023. Elle réunit 6 membres, dont un magistrat président de la commission, M. Yves CHARPENEL, une personnalité qualifiée, Bruno CAUTRÈS, qui est chercheur en sciences politiques, et 2 membres de la Commission de déontologie de la Ville, Éliane HOULETTE et Catherine HIRSCH, toutes deux magistrates, ainsi que 2 membres de l'Assemblée citoyenne tirés au sort, Nadia BEAUDOIN et Jean-Pierre BLIN. Cette commission est à la disposition de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens qui souhaiteraient la saisir sur une question en lien avec les modalités d'organisation de cette votation.

Je veux remercier son président et l'ensemble des membres de cette commission pour leur engagement dans cette innovation démocratique. Paris s'inscrit vraiment dans les innovations démocratiques et le fait en prenant les garanties d'un fonctionnement démocratique qui soit évidemment une règle du jeu acceptée, admise et contrôlable. Cette initiative, qui est une grande première à Paris, est donc à l'image de cette culture démocratique que nous essayons d'insuffler depuis 2014, et au cours des prochaines années, ce dispositif pourra, bien sûr, être renouvelé et adapté pour toujours mieux répondre aux attentes des habitantes et des habitants. C'est une première, mais ce ne sera pas une dernière.

Je l'ai d'ailleurs annoncé lors du comité des arrondissements du 15 février dernier, un travail va aussi être conduit dans les prochains mois pour intégrer les questions d'intérêt local et d'arrondissement dans les futures votations. Évidemment, les questions posées doivent être en rapport avec le pouvoir de l'Assemblée et du Maire, qu'il soit maire d'arrondissement ou Maire de Paris. Pour être tout à fait, je dirais, dans le cadre du droit, de l'État de droit dans lequel nous évoluons, nous n'allons pas poser des questions sur lesquelles nous n'avons pas de compétences pour agir.

C'est un des sujets qu'il nous faudra regarder, mais, évidemment, après ce premier exercice, il y en aura d'autres. Je pense que l'on pourra, chaque année, se donner les moyens d'une grande consultation parisienne, puis de consultations d'arrondissement sur des questions qui auront été validées et travaillées avec la commission qui sera mise en place à cet effet, pour pouvoir être en rapport avec la législation dans laquelle nous évoluons.

Ainsi, loin des postures et des intérêts partisans, j'invite toutes et tous à se saisir de cette votation en informant, en mobilisant les habitants. Il nous revient, la Ville de Paris, quelle que soit l'opinion de chacune et chacun d'entre nous, parce qu'évidemment les élus ne sont pas plus neutres que les citoyens sur ce sujet et chacun a le droit d'exprimer sa position, d'organiser les conditions d'une votation qui soit équilibrée et qui permette à toutes les opinions de s'exprimer, sans en privilégier une qui nous serait plus proche que d'autres. Nous sommes là pour une organisation démocratique à la fois du débat et des conditions du vote, ce vote qui sera un grand rendez-vous démocratique parisien.

D'ailleurs, j'en profite pour vous informer aussi que le 30 mars prochain, il y aura une grande réunion publique qui portera sur les questions de mobilité et qui, elle, portera sur un autre sujet qui est sorti très fort, très consensuellement fort de la consultation que nous avons faite auprès des Parisiens entre octobre et décembre dernier. Il s'agit de la question du Code de la rue, qui est travaillé, vous le savez, et ils viendront nous le présenter, par l'Assemblée citoyenne de notre Ville, mais aussi, bien sûr, par l'Exécutif parisien, avec David BELLARD et Nicolas NORDMAN notamment, et par l'administration parisienne.

Nous aurons donc une réunion publique, ici, à l'Hôtel de Ville le 30 mars prochain, où il sera aussi question de tous ces sujets de déplacement, de mobilité, et la question du Code de la rue qui, elle, ne peut pas se résoudre par un oui ou par un non mais par un contenu très précis, donnera lieu également à ce travail très important de démocratie locale que nous aurons ici à Paris.

Engageons-nous dans ce débat, faisons vivre cette consultation démocratique et cette votation citoyenne qui est une grande première, qui est regardée, évidemment, parce que c'est une grande première citoyenne dans une grande ville, qui est regardée dans notre pays mais aussi au-delà de nos frontières, et donnons la possibilité aux Parisiennes et aux Parisiens de choisir en votant pour la solution qui leur paraît la plus acceptable et la plus conforme à leurs idées de cette ville. Et évidemment, la Ville, l'Exécutif municipal et la Maire que je suis, nous suivrons purement et simplement le résultat de cette votation citoyenne, car c'est cela, l'exercice démocratique, c'est s'en remettre à l'avis des citoyennes et des citoyens.

Oui, j'aurais pu décider toute seule, c'est vrai, mais je pense qu'il est bon de pouvoir aussi, sur un certain nombre de sujets, et là, nous l'expérimentons sur ce premier sujet, échanger, discuter et voter. La démocratie en sort toujours renforcée.

Je vous remercie.